

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR9400581 ETANG DE PALO ET CORDON DUNAIRE (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement

1150	*	Lagunes côtières
1210		Végétation annuelle des laissés de mer
1310		Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
1410		Prés salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)
1420		Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornetea fruticosi</i>)
2110		Dunes mobiles embryonnaires
2120		Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)
2210		Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i>
2230		Dunes avec pelouses du <i>Malcolmietalia</i>
2260		Dunes à végétation sclérophylle du <i>Cisto-Lavenduletalia</i>
2270	*	Dunes avec forêts à <i>Pinus pinea</i> et/ou <i>Pinus pinaster</i>
9330		Forêts à <i>Quercus suber</i>

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement

Mammifères

aucune espèce mentionnée

Amphibiens et reptiles

1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>
1190	Discoglosse sarde	<i>Discoglossus sardus</i>
1217	Tortue d'Hermann	<i>Testudo hermanni</i>

Poissons

1152	Aphanius de Corse	<i>Aphanius fasciatus</i>
------	-------------------	---------------------------

Invertébrés

aucune espèce mentionnée

Plantes

1581 Hibiscus à cinq fruits

Kosteletzkyia pentacarpos

** Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R414-1 du code de l'environnement*

Fait à Paris, le

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du
développement et de l'aménagement durables,

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET